

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 5 décembre 2018

CAHENF(2018)PV2prov

Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

Rapport de réunion

5^e réunion

Strasbourg, 16-18 octobre 2018

Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Salle 7

Établi par la Division des droits des enfants
Direction de l'anti-discrimination

Table des Matières

Introduction.....	3
Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux.....	3
Point 3 de l'ordre du jour : Informations communiquées par la présidente, la vice-présidente et le Secrétariat.....	3
Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)	4
Point 5 de l'ordre du jour : Travaux en cours du CAHENF	4
Point 6 de l'ordre du jour : Avis du CAHENF à l'attention du Comité des Ministres	10
Point 7 de l'ordre du jour : Priorités du CAHENF et programme de travail 2018-2019	10
Point 8 de l'ordre du jour : Actions et activités pertinentes du Conseil de l'Europe et futures contributions possibles ou travail de suivi du CAHENF	12
Point 9 de l'ordre du jour : Élections : présidence et vice-présidence	13
Point 10 de l'ordre du jour : Méthodes de travail et contributions des rapporteurs à des tâches spécifiques	13
Point 11 de l'ordre du jour : Rôle du rapporteur sur l'égalité de genre	13
Point 12 de l'ordre du jour : Informations sur les travaux pertinents aux niveaux européen et international.....	13
Point 13 de l'ordre du jour : Activités de coopération et projets dans le domaine des droits de l'enfant	14
Point 14 de l'ordre du jour : Dates et lieux des prochaines réunions	14
Point 15 de l'ordre du jour : Questions diverses	15
Point 16 de l'ordre du jour : Adoption de la liste des décisions et fin de la réunion	15
ANNEXE I – ORDRE DU JOUR	16
ANNEXE II - LISTE DES PARTICIPANTS	18

Introduction

1. Le Comité Ad hoc pour les droits de l'enfant (ci-après « CAHENF » ou « Comité ») a tenu sa cinquième réunion à Strasbourg, du 16 au 18 octobre 2018. La réunion a été ouverte et présidée par M^{me} Maria-Andriani Kostopoulou (Grèce). L'ordre du jour et l'ordre des travaux, tels qu'adoptés, et la liste des participants figurent aux annexes I et II.

Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

2. La réunion est ouverte par M^{me} Maria-Andriani Kostopoulou, présidente du CAHENF, qui souhaite la bienvenue aux experts et remercie le Secrétariat pour l'organisation de la réunion.
3. Le Comité **adopte** l'ordre du jour et l'ordre des travaux tels qu'ils figurent en annexe I.

Point 3 de l'ordre du jour : Informations communiquées par la présidente, la vice-présidente et le Secrétariat

3.1 Réunion des Présidents des comités intergouvernementaux (20 septembre 2018) et évaluation du CAHENF

4. La présidente informe le CAHENF des suites de la **première réunion des Présidents des comités intergouvernementaux**. La réunion visait à discuter du rôle et de l'importance des comités intergouvernementaux dans l'architecture du Conseil de l'Europe et dans les États membres. Les présidents se sont penchés sur les possibilités d'accroître la visibilité et l'impact du travail effectué et des résultats atteints par les comités intergouvernementaux. Il a été souligné que les comités apportaient une contribution positive au dialogue entre États membres, grâce à leur capacité à s'adapter aux changements qui se dessinent. Les normes qu'ils développent ont été jugées utiles aux organes et aux institutions de l'Organisation telles que la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'aux pays, en particulier aux responsables politiques, aux législateurs et aux professionnels du droit. La présidente indique qu'elle a mentionné comme exemple de bonne pratique la capacité du CAHENF à allier continuité et souplesse, mettant en exergue le travail du Comité basé sur la [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2016-2021\)](#), mais, simultanément, sa décision de s'adapter aux nouveaux défis qui ne sont pas toujours couverts par la Stratégie, afin de répondre aux nouvelles demandes du Comité des Ministres. Lors de la réunion, la présidente a proposé de mettre en place un point d'entrée commun pour tous les comités intergouvernementaux afin qu'ils fournissent des informations consolidées (liste des membres, normes mises en œuvre, mandat, etc.) dans le but d'accroître la transparence et d'assurer la coordination des questions transversales. Pour conclure, la présidente indique que les présidents des comités souhaitent poursuivre cet échange très fructueux. Un rapport de réunion sera envoyé à toutes les délégations et une déclaration commune reprenant les principales propositions sera adressée au Secrétaire Général.
5. La présidente, la vice-présidente et le Secrétariat informent également les experts que les comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe font actuellement l'objet d'une évaluation menée sur la base des réponses de membres et d'observateurs à une enquête en ligne de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation du Conseil de l'Europe ainsi que d'entretiens avec des représentants choisis.

3.2 Intégration du domaine des droits des personnes handicapées dans le mandat du CAHENF

6. M^{me} Regina Jensdottir, chef de la Division des droits des enfants, informe le CAHENF de la décision prise par le Comité des Ministres en avril 2018 de suspendre les activités du Comité ad hoc sur les droits des personnes handicapées, du fait des contraintes budgétaires. De ce fait, les comités pertinents sont invités à intégrer ou à prendre en compte la situation des personnes handicapées dans leurs travaux, notamment le CAHENF dont le mandat a été révisé. Dans ce contexte, il est fait référence aux travaux actuellement menés en collaboration avec la Queen's University de Belfast concernant les opinions et les expériences des enfants handicapés sur leurs droits dans l'environnement numérique.

3.3 Information sur les élections

7. Le Secrétariat communique des informations sur les élections d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) du CAHENF prévues jeudi et sur les règles applicables à la procédure de vote.

3.4 Information sur les propositions de nominations de rapporteurs

8. Le Secrétariat propose de réviser les actuelles méthodes de travail du CAHENF en nommant des rapporteurs thématiques dans certains domaines de travail : la mise en œuvre de la [Recommandation sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés](#), l'analyse des réponses nationales à la violence à l'égard des enfants (VAC), la mise en place d'un « centre d'échange » (plateforme en ligne) sur la violence à l'égard des enfants et la mise en œuvre de la [Recommandation sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#). De plus, suite au retrait du Comité de M^{me} Petra Kalenská, République tchèque, l'une des deux fonctions de rapporteur sur l'égalité de genre est à présent vacante. L'une des délégations propose aussi de nommer un rapporteur sur les questions liées au handicap.

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)

4.1 Échange sur les développements et défis récents concernant les droits des enfants et la mise en œuvre de la Stratégie

9. Le CAHENF **note avec intérêt** les informations fournies oralement par l'Albanie, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Finlande, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Suède et l'Ukraine sur les développements et défis récents concernant la mise en œuvre des droits des enfants.
10. Le Secrétariat **invite les États membres** n'ayant pas encore complété le formulaire à le soumettre au Secrétariat avant la fin de la semaine prochaine (c'est-à-dire avant le 26 octobre) afin que le document d'information soit à jour. La présidente souligne que les informations sur les récents développements dans les États membres sont également très importantes aux fins de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie.
11. D'autres participants et observateurs du CAHENF, comme la délégation du Maroc, le Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote), Défense des enfants International (DEI), le Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) et le Comité de bioéthique du Conseil de l'Europe (DH-BIO) rendent compte également de leurs récentes activités dans le domaine des droits des enfants.

4.2 Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe

12. Le Secrétariat présente la version actualisée du Plan d'action qui fait état de toutes les activités menées au niveau du Conseil de l'Europe jusqu'en octobre 2018 et des activités à venir dans chaque domaine prioritaire de la [Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant](#).

Point 5 de l'ordre du jour : Travaux en cours du CAHENF

5.1 Élaboration de lignes directrices

Projet de Recommandation CM/REC(201x)x du Comité des Ministres aux États membres relative à des principes directeurs et des orientations pour un régime de tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés

13. Le Secrétariat **informe** le Comité des résultats de la 4^e réunion du CAHENF-Garanties en ce qui concerne les progrès réalisés depuis lors sur les orientations et l'état de la feuille de route pour les tâches restantes, notamment pour ce qui est des orientations relatives aux normes sur la détermination de l'âge et de l'examen de la [Recommandation sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés](#).
14. Le CAHENF-Garanties a achevé les travaux sur le projet de la Recommandation CM/REC(2018)x du Comité des Ministres aux États membres relative à des principes directeurs et des orientations pour un régime de tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés. Le projet de texte est distribué aux délégations pour un dernier tour de commentaires. Le Secrétariat intègre les commentaires reçus et invite le CAHENF à les examiner et à arrêter le texte final.
15. Le CAHENF examine et approuve à l'unanimité le projet de Recommandation relative à des principes directeurs et des orientations pour un régime de tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés, après s'être penché sur un certain nombre de questions en suspens et avoir apporté des clarifications au texte.
16. Parmi les questions importantes qui sont soulevées et tranchées figurent les suivantes :
 - un accord est trouvé sur le rôle du tuteur, qui est compris comme **étant distinct de celui de représentant légal de l'enfant**, étant entendu que le tuteur doit faciliter l'accès de l'enfant à un conseiller juridique et à une représentation en justice. Néanmoins, dans les pays où cela est prévu par la loi, le tuteur peut aussi suppléer à la capacité juridique limitée de l'enfant. Il est également convenu que le texte ne doit pas comporter d'exigences très strictes en termes de qualifications des tuteurs, afin de s'adapter à tout type de situation possible ;
 - en dépit de l'absence de consensus sur la notion de « tuteur temporaire », le CAHENF convient que, dans des cas exceptionnels impliquant un retard dans la désignation ou la nomination d'un tuteur, l'État doit s'assurer qu'il n'y ait pas de vide ou de lacune en ce qui concerne la possibilité pour l'enfant d'exercer ses droits et de jouir d'une protection au travers d'un mécanisme adapté ;
 - il est convenu d'utiliser le terme « **devrait** » (« **should** ») de façon générale dans le texte et le terme « **doit** » (« **shall** ») uniquement lorsque le contenu de la disposition provient d'autres normes internationales qui sont déjà contraignantes pour les États membres. Il est également convenu de ne jamais utiliser le terme « **peut** » (« **may** ») ;
 - une référence générale **aux enfants handicapés et à la prise en compte des questions liées au genre** est insérée dans le préambule afin de ne pas citer ces motifs de discrimination dans chaque disposition ;
 - certaines dispositions sont modifiées afin de permettre l'applicabilité du texte dans tous les États membres, notamment dans les pays où le régime de tutelle présente certaines spécificités ;
 - une nouvelle disposition est insérée concernant l'identification de solutions durables fondées sur les droits, notamment sur la possibilité de rétablir des liens familiaux et sur le regroupement familial, dès lors qu'ils servent au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant ;
 - une recommandation est formulée concernant la création d'une **plateforme paneuropéenne d'experts** pour promouvoir la mise en œuvre des orientations et la coopération transfrontalière en matière de tutelle, en tenant compte des ressources disponibles ;
 - **la cohérence de la terminologie utilisée tout au long du texte** (nomination ou désignation d'un tuteur, utilisation du terme « autorités » et non pas « agences », « organismes » ou « entités légales », mention systématique des enfants « non accompagnés ou séparés », etc.) et la cohérence avec la terminologie utilisée dans les documents pertinents de la CIDE sont vérifiées ;
 - les **trois niveaux différents de suivi** : le régime de tutelle, les tuteurs et les mesures de tutelle appliquées aux enfants sont conservés dans les dispositions du texte ;

17. Le CAHENF charge le Secrétariat de vérifier la cohérence de la terminologie utilisée, d'effectuer un contrôle approfondi de la traduction française en la confrontant à l'original anglais et d'introduire les modifications convenues dans le texte, après quoi le texte doit être communiqué au Comité des Ministres pour adoption.
18. Les membres du Comité remercient M^{me} Rebecca O'Donnell pour sa contribution substantielle et pour son expertise en tant qu'expert indépendant du Comité, qui a grandement facilité l'élaboration du texte. Ils saluent également l'excellent travail mené par les membres du CAHENF-Garanties avec l'aide du Secrétariat, et félicitent la présidente pour l'efficacité avec laquelle elle a rempli son rôle, permettant au Comité de s'acquitter de cette tâche importante.
19. La Comité est ensuite informé de la soumission, par une délégation dont le représentant n'a pas pu assister à la réunion, d'observations écrites supplémentaires après l'examen et l'approbation du texte par le CAHENF. Le Secrétariat communique au Comité les observations reçues par courriel et la présidente invite les membres à exprimer leur point de vue. Aucune des délégations ne souhaitant la réouverture de la discussion, le Comité invite le Secrétariat à tenir compte des observations reçues, pour autant que faire se peut, dans l'exposé des motifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec le texte arrêté par le Comité.

Exposé des motifs du projet de la Recommandation CM/REC(201x)x du Comité des Ministres aux États membres relative à des principes directeurs et des orientations pour un régime de tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés

20. Le CAHENF examine les éléments du projet d'exposé des motifs en tenant compte du fait qu'ils doivent également refléter les discussions tenues et le consensus atteint lors de cette plénière, notamment sur les questions suivantes :
 - une explication de la portée de la tutelle et de la question complémentaire du conseiller juridique et de la représentation en justice ;
 - une clarification de la référence générale aux enfants handicapés et à la prise en compte des considérations liées au genre ;
 - une mention de l'importance du rôle joué par les autres acteurs clés du système ainsi que du rôle des gouvernements dans leur coordination ;
 - une clarification de certains termes, tels que l'étendue de la notion de violences sexuelles, y compris de l'exploitation sexuelle, du mariage d'enfants et des crimes dits « d'honneur » ; la portée des mécanismes de plainte individuelle ouverts aux enfants ; les trois niveaux de suivi des modes de tutelle et le but d'un suivi indépendant, et l'étendue de la notion d'informations adaptées aux enfants et des moyens de vérifier que les enfants ont compris les informations fournies ;
 - une définition des exigences de qualification des tuteurs qui ne soit pas stricte et qui comprenne une liste de thèmes, de compétences culturelles et de domaines d'expertise pour lesquels les tuteurs doivent recevoir une formation ;
 - une clarification des types de mécanismes visant à s'assurer qu'un tuteur soit nommé dans des cas exceptionnels de retard (pool de tuteurs à mobiliser), de la manière de s'assurer que les tuteurs temporaires aient les mêmes qualifications que les tuteurs ordinaires, et de la notion de « cas exceptionnels » qui doit renvoyer à une période très courte ;
 - une explication des limites de la responsabilité des autorités nationales et des tuteurs dans l'hypothèse où l'enfant prend la fuite, et une invitation à envisager d'harmoniser les procédures pour les cas de disparition, de violence, d'abus, de traite ou d'exploitation ;
 - une clarification des situations où la divulgation d'informations concernant l'enfant est interdite et des cas où le signalement est obligatoire illustrée par des exemples pertinents, ainsi que des mécanismes permettant aux tuteurs de communiquer et de développer des relations mutuelles sans créer de charge supplémentaire ;

- des exemples de situations et de types de coopération internationale (judiciaire, policière et administrative).
21. Le CAHENF demande au Secrétariat de poursuivre l'élaboration du projet d'exposé des motifs accompagnant le projet de recommandation en coopération avec le consultant, et de le soumettre pour examen et commentaires au CAHENF-Garanties. Il décide également de charger le Secrétariat et le Bureau du CAHENF de finaliser le projet d'exposé des motifs en tenant compte des commentaires reçus et de le soumettre pour approbation dans le cadre d'une procédure en ligne.

Projet de recommandation CM/REC(201x)x du Comité des Ministres aux États membres relative aux principes et aux conditions de la détermination de l'âge des enfants migrants dans le respect des droits de l'homme (titre provisoire)

22. Le Secrétariat informe le CAHENF des progrès réalisés concernant le **projet d'orientations relatives aux normes sur la détermination de l'âge**, en soulignant la nécessité de recevoir des contributions supplémentaires de la part des délégations du CAHENF afin de pouvoir achever le travail de révision d'un certain nombre de questions spécifiques concernant à la fois la structure et le contenu du texte.
23. Une brève discussion est également tenue concernant la notion de « doutes raisonnables » sur l'âge de la personne et concernant l'hypothèse où des acteurs du secteur privé élaborent des procédures de détermination de l'âge. Le Secrétariat informe aussi les délégations que l'EASO a publié un guide pratique sur la détermination de l'âge disponible en plusieurs langues qui peut être un document intéressant dans le cadre du processus de finalisation.
24. Le CAHENF décide que les délégations doivent transmettre davantage d'indications et de commentaires sur les questions en suspens et sur le texte révisé du projet d'orientations relatives aux normes sur la détermination de l'âge, d'ici au 9 novembre 2018.

5.2 Examen de la Recommandation CM/Rec(2007)9 du Comité des ministres aux États membres sur les projets de vie des mineurs migrants non accompagnés : état d'avancement et programme de travail

25. Le Secrétariat informe le CAHENF de l'état d'avancement à la suite de la diffusion du questionnaire en ligne relatif à l'examen de la mise en œuvre de la [Recommandation sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés](#), ainsi que des contraintes budgétaires liées à l'achèvement de cet examen en 2018. Étant donné qu'un seul État membre a répondu à l'enquête dans les délais, le Secrétariat décide de prolonger le délai jusque fin octobre. Le CAHENF examine et approuve le report du délai de soumission des réponses par les États membres au 31 octobre 2018.

5.3 Mise en œuvre des normes sur la protection des enfants contre la violence dans les États membres : point sur l'avancée des travaux du CAHENF-VAC et programme de travail

26. Le CAHENF est informé des décisions de la 2^e réunion du CAHENF-VAC qui s'est tenue les 18-19 septembre 2018. Le Secrétariat donne des informations sur les travaux menés depuis cette réunion, en particulier sur l'enquête à venir concernant les stratégies nationales pour lutter contre la violence à l'égard des enfants (VAC) et sur le projet de mise en place d'un « centre d'échange », c'est-à-dire d'une plateforme en ligne permettant l'échange d'informations sur les réponses à la violence à l'égard des enfants. Le Secrétariat propose également de nouvelles méthodes de travail à cet égard, qui consistent principalement à nommer deux nouveaux rapporteurs thématiques.
27. M^{me} Susanna Greijer, expert du Conseil de l'Europe, explique (*par vidéoconférence*) l'objectif, la structure, le contenu et le calendrier de l'enquête. Celle-ci vise à faire le point sur les réponses apportées par les États membres aux différentes formes de VAC, notamment par le biais de stratégies nationales et régionales intégrées et d'actions nationales spécifiques

concernant les VAC dans différents contextes. Les réponses seront utiles pour comprendre les principaux défis auxquels font face les États membres et pour donner de la visibilité aux bonnes pratiques pouvant être reprises. Enfin, le rapport d'activité qui en résultera concernant les réponses à la violence à l'égard des enfants contribuera également à l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie.

5.4 Mise en œuvre des normes et outils existants

28. Le CAHENF est informé des travaux menés concernant la mise en œuvre de la [Recommandation sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#). Suite à l'adoption des lignes directrices en juillet dernier, la Division des droits des enfants travaille à présent à l'élaboration d'un guide de mise en œuvre en collaboration avec trois consultants internationaux spécialisés dans ce domaine. Le Secrétariat présente les contours envisagés pour le guide, adresse deux questions spécifiques au CAHENF (concernant les défis et les questions particulièrement sensibles ou controversées à aborder dans le guide) et lance un appel à volontaires pour soumettre des réponses écrites d'ici au 5 novembre, pour examiner le projet final de guide et pour occuper les fonctions de rapporteurs thématiques sur cette activité.
29. Le Secrétariat et la délégation bulgare rendent compte des travaux menés durant le deuxième cycle de mise en œuvre de l'**Outil d'évaluation de la participation des enfants (OEPE)** en Bulgarie, en Italie et en Lettonie, qui ont été présentés lors d'un séminaire d'évaluation à Sofia en juillet 2018. La Bulgarie indique que les connaissances acquises par les fonctionnaires du service national de protection de l'enfance lors d'une session ultérieure de renforcement des capacités qui leur était spécialement destinée leur sera utile pour stimuler l'action législative et politique. La Finlande, Malte et la Slovénie participeront au troisième cycle de mise en œuvre de l'OEPE qui bénéficie du soutien du Conseil de l'Europe. La délégation de l'Arménie informe le CAHENF qu'elle procédera à l'évaluation de son propre chef, en partenariat avec l'UNICEF et Save the Children.

5.5 Soutien pour mieux adapter les services aux enfants, en particulier la justice, les services sociaux et les services de santé - Échange thématique : les droits de l'enfant, la santé mentale et l'accès aux soins adaptés aux enfants

30. Le CAHENF tient un échange thématique sur les droits de l'enfant, la santé mentale et l'accès aux soins adaptés aux enfants et écoute plusieurs présentations faites par des consultants et des représentants d'organisations observatrices, modérées par M^{me} Ana Isabel Guerreiro, expert du Conseil de l'Europe.
31. La session commence par trois présentations d'experts. Le D^r Martin Weber, responsable de programme en matière de santé des enfants et des adolescents au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, présente les résultats du récent rapport sur la [situation de la santé des enfants et des adolescents en Europe](#) (uniquement disponible en anglais). M^{me} Polina Atanasova, membre du secrétariat du Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC), présente ensuite les principaux constats de la publication du Réseau intitulée « [La santé mentale des enfants et des adolescents en Europe](#) ». Enfin, M. Paul Gilligan, psychologue clinicien, directeur général des services de santé mentale de St. Patrick et professeur adjoint au Trinity College de Dublin, présente la [déclaration de l'ENOC sur la santé mentale chez les enfants en Europe](#).
32. M^{me} Guerreiro salue les travaux menés par le Conseil de l'Europe aux fins de l'élaboration des [Lignes directrices sur les soins de santé adaptés aux enfants](#), la [Recommandation sur les droits de l'enfant et les services sociaux adaptés aux enfants et aux familles](#) et les [Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants](#). Concernant les évolutions dans les États membres, M^{me} Guerreiro souligne que l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti par la législation dans la plupart des États membres, mais les outils permettant aux professionnels de santé de mettre en œuvre ce principe font toujours défaut. Pour conclure, elle indique qu'il est nécessaire de renforcer les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité au niveau national et invite les délégations nationales à échanger sur la manière dont les questions de

santé mentale sont prises en considération dans leur stratégie nationale de santé publique et dans les pratiques spécifiques dans le domaine de la santé mentale ainsi qu'à indiquer la manière dont les enfants sont impliqués dans les processus décisionnels pertinents.

33. M. Weber se félicite de cette occasion de poursuivre l'échange de connaissances et d'expériences entre l'OMS et le Conseil de l'Europe. Il se concentre sur le principal document de l'OMS sur la santé mentale des enfants : [la Stratégie européenne pour la santé des enfants et des adolescents 2015-2020](#), qui a été adoptée par 52 États de la zone européenne. La stratégie vise à permettre aux enfants de réaliser pleinement leur potentiel en matière de santé, de développement et de bien-être et à alléger le fardeau des maladies et de la mortalité évitables chez ces enfants. Il évoque les principales questions pendantes soulevées dans le [Rapport de mise en œuvre de la stratégie publié en 2018](#), qui est le fruit d'une enquête réalisée auprès des ministères nationaux de la Santé concernant divers sujets tels que l'existence d'un médiateur pour enfants dont le mandat couvre les questions de santé, le recueil d'informations et l'élaboration de statistiques. M. Weber présente également l'enquête sur les comportements des enfants d'âge scolaire sur le plan sanitaire ([Health Behaviour in School-age Children Survey](#)) qui est menée tous les quatre ans dans 44 pays ainsi que le [Plan d'action européen pour la prévention de la maltraitance des enfants 2015-2020](#). Il indique pour conclure qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la santé mentale des enfants et des adolescents.
34. M^{me} Atanasova présente le [Rapport de l'ENOC sur la santé mentale des enfants et des adolescents en Europe](#) et ses principaux constats. Elle souligne que la plupart des personnes interrogées ont affirmé que l'approche de la santé mentale dans les systèmes nationaux était trop générale et qu'elle manquait de définitions précises de la santé mentale des enfants. M^{me} Atanasova évoque aussi l'absence de données homogènes avec un très faible nombre d'études sur la santé mentale en général et un nombre encore plus réduit d'études sur la santé mentale des enfants. De plus, la grande majorité des personnes interrogées ont indiqué que les politiques de santé mentale existent, mais que, dans la plupart des cas, elles n'abordent pas spécifiquement la question de la santé mentale des enfants. La coordination entre les parties prenantes est également insuffisante. La plupart des réponses montrent l'extrême complexité des secteurs nationaux de la santé mentale. M^{me} Atanasova expose la question du consentement de l'enfant à un traitement, soulignant que le consentement n'est requis à partir de l'âge de 12 ans que dans un seul pays, tandis que, dans de nombreux autres, le consentement n'est requis qu'à partir de 14 ou de 16 ans. Enfin, elle examine les questions du droit à l'information, des retards pour bénéficier des services d'hospitalisation en psychiatrie, de la présence d'enfants dans des services destinés aux adultes et de la santé mentale des enfants migrants.
35. M. Gilligan souligne que, ces dernières années, la sensibilité aux questions de santé mentale des enfants a augmenté, avec des rapports et des études indiquant l'existence d'une crise de santé mentale. Il évoque aussi la [Déclaration de l'ENOC sur la santé mentale chez les enfants en Europe](#), où l'ENOC indique que les services de santé mentale pour enfants sont insuffisants, voire inexistant, et formule sept recommandations dont la mise en œuvre aurait un impact substantiel, dont les suivantes : l'établissement de stratégies nationales globales, l'introduction de lois et de normes, et la promotion d'écoles centrées sur l'enfant, favorisant la bonne santé mentale et inclusives. Il indique pour conclure que la déclaration de l'ENOC est l'un de ses documents les plus importants, à la fois complet et décisif, qui permet de rendre les enfants plus autonomes et de protéger et de renforcer leurs droits. M. Gilligan estime qu'il convient de donner la possibilité de décider aux enfants eux-mêmes, car ce sont eux qui savent le mieux ce qui nuit à leur santé mentale et ce qui les aide lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés.
36. Les présentations d'experts sont suivies par un échange d'expériences entre les délégations nationales et les observateurs, à l'occasion duquel plusieurs questions sont examinées, dont les suivantes :
 - l'absence de définitions nationales de la santé mentale des enfants et le fait que la santé mentale des enfants et des adolescents doit être comprise au sens large, incluant non seulement les troubles de la santé mentale, mais aussi le bien-être des enfants ;

- la collecte et la fiabilité limitées des données au niveau national ;
 - la complexité du système de fourniture de services de santé mentale aux enfants et aux adolescents ;
 - l'existence dans les États membres d'une législation globale permettant de garantir des normes de services basées sur les droits de l'homme, même si un écart important subsiste entre la législation et les politiques d'une part, et leur mise en œuvre par des services adaptés à l'enfant d'autre part ;
 - les questions de la dégradation de la santé mentale des enfants et des adolescents, de la peur des parents d'aborder les problèmes de santé mentale, et des problèmes découlant de l'« étiquetage » des patients.
37. L'échange entre les États membres s'achève sur la conclusion que les travaux dans le domaine des droits de l'enfant, de la santé mentale et des soins de santé adaptés aux enfants doivent être poursuivis. Le Bureau est chargé de revenir vers le Comité avec des suggestions d'actions, qui tiennent compte des besoins identifiés et du mandat du CAHENF.

Point 6 de l'ordre du jour : Avis du CAHENF à l'attention du Comité des Ministres

38. Le Secrétariat informe les délégations des suites données à l'avis du CAHENF sur la demande de commentaires du Comité des Ministres concernant la Recommandation (2137) 2018 de l'APCE « Obligations internationales des États membres du Conseil de l'Europe de protéger les vies en mer » et les prochaines étapes.
39. Le CAHENF invite le Secrétariat à le tenir informé de la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation (2137) 2018 de l'APCE « Obligations internationales des États membres du Conseil de l'Europe de protéger les vies en mer ».
40. Il charge également le Bureau, lorsque des demandes similaires de commentaires sont reçues, de préparer des projets d'avis pour approbation, en cas d'urgence, par voie électronique, et, dans les autres cas, lors d'une prochaine plénière.

Point 7 de l'ordre du jour : Priorités du CAHENF et programme de travail 2018-2019

41. M. Jeroen Schokkenbroek, directeur de la Direction de l'anti-discrimination, s'adresse au Comité pour la première fois depuis sa nomination. Il félicite le CAHENF pour la finalisation des orientations pour un régime de tutelle efficace et, de façon générale, pour sa capacité à s'adapter régulièrement aux nouvelles problématiques et pour la qualité de sa coopération avec les autres parties prenantes, telles que l'ONU et les organisations de la société civile. M. Schokkenbroek signale aussi l'important événement à haut niveau sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie qui aura lieu en 2019. Il évoque pour finir la situation actuelle difficile du Conseil de l'Europe qui nécessite des ajustements financiers et souligne l'importance de fixer les priorités dans la limite des ressources disponibles.

7.1 Préparation de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie pour les droits de l'enfant : processus et Conférence à haut niveau (juin 2019)

42. Le Secrétariat fournit des précisions sur le processus d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie et sur la Conférence à haut niveau y afférente. Le projet de note de réflexion présenté au Comité couvre ces deux dimensions :
- le processus d'évaluation en tant que tel dressera le bilan de tous les progrès faits au niveau national et européen dans les différents domaines prioritaires ; une enquête sera menée auprès des délégations du CAHENF sur la base du questionnaire qui doit encore être examiné et approuvé par le Comité ;

- la Conférence à haut niveau sera l'occasion de mettre en lumière et d'examiner les progrès accomplis, de vérifier si les domaines prioritaires sont toujours valables et d'identifier les défis émergents. La date et le lieu exacts de la conférence seront confirmés sous peu aux délégations nationales (sur la base de deux dates envisagées). Le Secrétariat informe également le CAHENF qu'il tiendra une réunion plénière d'une journée avant ou après la conférence. Le CAHENF est invité à informer le Secrétariat de tout événement lié aux droits de l'enfant prévu pour 2019 afin d'éviter que la Conférence à haut niveau ne coïncide avec un tel événement, et à donner les noms des ministres à inviter à cette conférence.
- 43. Le CAHENF examine le projet de questionnaire qui vise à aider le Secrétariat à mener l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie. Les délégations nationales sont invitées à diffuser le questionnaire auprès des organisations nationales de la société civile et à recueillir leurs réponses. Sur le plan pratique, les membres obtiennent l'assurance que seules quelques questions figurant dans le questionnaire en ligne appelleront une réponse obligatoire et que, après distribution du questionnaire durant la deuxième quinzaine de novembre, le délai de réponse sera fixé à début janvier 2009, même si des réponses plus rapides sont bienvenues.
- 44. La question de la participation des enfants au processus d'évaluation à mi-parcours est soulevée. Le Secrétariat explique qu'il sera mené avec l'aide d'Eurochild. Un appel est lancé pour inviter les gouvernements à promouvoir l'implication des enfants dans l'évaluation de la Stratégie et dans toute activité connexe menée à cet égard par les ONG établies dans leur pays. La participation des enfants à la Conférence à haut niveau sera en outre étudiée, en collaboration avec des partenaires qui restent encore à identifier.
- 45. Enfin, le Secrétariat évoque la nouvelle politique de protection des enfants développée par la Division des droits des enfants qui s'applique à toute personne travaillant avec des enfants dans le cadre des activités de la Division.
- 46. Le CAHENF prend note des informations communiquées par le Secrétariat à propos de l'organisation de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie et approuve la note de réflexion (CAHENF(2018)09rev). Le CAHENF prend note de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence à haut niveau et invite le Secrétariat à indiquer dès que possible les dates et le lieu de cet événement, ainsi qu'à préparer la note de réflexion et le programme de la conférence, en coopération avec le Bureau.
- 47. Le CAHENF prend également note des informations données sur le processus de participation des enfants qui doit être lancé en octobre 2018 dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie.

7.2 Projet de programme de travail pour 2019

- 48. Le Secrétariat présente un document détaillé (CAHENF(2018)12) fournissant une vue d'ensemble des domaines de travail du Comité et mettant en lumière les méthodes de travail appliquées. Les activités sont organisées en cinq domaines : l'action stratégique de supervision de la Stratégie, l'élaboration de politiques, la révision des recommandations du Comité des Ministres, la mise en œuvre des normes et des outils en matière de droits des enfants et les autres domaines d'action. Le CAHENF remercie et félicite chaleureusement le Secrétariat de l'important travail mené à cet égard et demande à ce que d'autres actions soient incluses dans la vue d'ensemble.

7.3 Participation des représentants du CAHENF à d'autres événements (2018-2019)

- 49. Le Comité est informé des principaux événements et réunions de comité auxquels les représentants du CAHENF ont contribué depuis la dernière réunion plénière. La présidente évoque sa participation au Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la rétention des migrants (CJ-DAM), qui a été chargé de codifier les normes relatives à la rétention administrative des migrants, y compris des enfants. Elle les informe des évolutions récentes et de la proposition faite par la Commission européenne au nom des États membres de l'Union de limiter la portée du projet de recommandation ainsi que des implications de cette proposition sur les droits des enfants. Les organisations de la société civile présentes au

CAHENF s'inquiètent de ces évolutions et demandent si de futures consultations de la société civile sont possibles sur le projet de texte.

Point 8 de l'ordre du jour : Actions et activités pertinentes du Conseil de l'Europe et futures contributions possibles ou travail de suivi du CAHENF

8.1 Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants migrants et réfugiés (2017-2019)

50. Le Comité **accueille avec satisfaction** les informations données par M. Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés (RSSG), sur ses activités récentes. Il fait un point sur les progrès réalisés depuis la dernière réunion, notamment sur les résultats atteints et l'expérience acquise durant les 16 premiers mois de la mise en œuvre du [Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe](#). M. Boček informe le CAHENF que toutes les activités prévues pour 2017 ont été préparées, mises en place et achevées avec succès. Concernant les activités en cours pour 2018, il mentionne le travail intergouvernemental sur les orientations pour un régime de tutelle efficace, la détermination de l'âge et la transition vers l'âge adulte ainsi que la mise en œuvre d'outils adaptés aux enfants dans les États membres. Il souligne également les deux missions d'information qui ont eu lieu en 2018 (en Bulgarie et en Espagne) et met en exergue les travaux menés pour renforcer la protection des femmes et des filles roms, le travail de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) centré sur les politiques d'intégration des migrants et le programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe.
51. L'un des enseignements tirés de ce travail est que les migrations transforment les sociétés en Europe et dans le monde et que les tentatives pour stopper les migrations ont clairement échoué et créent plus de désespoir encore. Il affirme que la protection des droits des enfants est un sujet transversal qui doit être traité par différents secteurs. Il propose au Conseil de l'Europe d'établir un dialogue plus direct avec les services nationaux de l'immigration. Pour finir, il invite les délégations nationales à diffuser chez elles leur expérience de travail au CAHENF et les informations concernant les programmes transversaux telles que ce plan d'action, dès lors que c'est la seule manière de provoquer un réel impact pour les enfants réfugiés et migrants dans l'ensemble des États membres.
52. Le CAHENF **exprime** son intérêt à poursuivre ce dialogue à intervalles réguliers. Le Secrétariat informe le Comité de la réunion de suivi des recommandations formulées à la suite des visites du RSSG dans les pays prévue en décembre. M^{me} Jensdóttir rappelle l'échange thématique tenu sur les droits des enfants et la santé mentale et propose au RSSG d'examiner la question de l'accès des enfants non accompagnés et séparés aux services de santé mentale lors de ses prochaines visites d'information. Le CAHENF prend note de l'invitation du RSSG à recenser les bonnes pratiques permettant de garantir le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant pendant le processus de détermination de l'âge.
53. Le Comité **prend note** de l'appel aux États membres à manifester leur intérêt à piloter et contribuer à la mise en œuvre du [Projet sur des informations adaptées aux enfants en situation de migration et sur des projets de vie pour les enfants non accompagnés \(2017-2019\)](#). Le Secrétariat fournit des précisions sur la [Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants](#), qui en est à présent à sa troisième phase visant à faire connaître les pratiques existantes aux États membres et à lutter pour le respect des droits de l'enfant dans le contexte des migrations. Un appel est en cours pour mener des ateliers sur la participation des enfants en vue d'obtenir leur contribution et leur avis dans le cadre de l'élaboration d'une politique sur la détermination de l'âge. Les délégations du CAHENF sont invitées à participer à ces ateliers.

8.2 Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022)

54. Le CAHENF prend note du fait que le projet de conférence dédiée au rôle joué par les familles et les enfants dans les organisations terroristes dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022) est à présent prévu pour 2020 et décide de reprendre la discussion sur sa contribution possible lors de l'une de ses prochaines réunions.

Point 9 de l'ordre du jour : Élections : présidence et vice-présidence

55. Le Comité élit un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Le CAHENF **réélit à l'unanimité** M^{me} Maria-Andriani Kostopoulou en tant que présidente et M^{me} Satu Sistonen en tant que vice-présidente par acclamation. Le CAHENF **remercie chaleureusement** la présidente et la vice-présidente pour leur engagement durant la période 2017-2018.

Point 10 de l'ordre du jour : Méthodes de travail et contributions des rapporteurs à des tâches spécifiques

56. Le CAHENF examine la proposition de parfaire ses méthodes de travail. Le Secrétariat lance un appel à volontaires pour prendre en charge des travaux supplémentaires en tant que rapporteurs sur des tâches spécifiques. À la suite de cette proposition, le Comité nomme les Rapporteurs suivants :
- M. Radim Hueber (République tchèque) en tant que rapporteur sur la mise en œuvre de la Recommandation sur les enfants dans l'environnement numérique,
 - M^{me} Alma Tandili (Albanie) en tant que rapporteuse sur l'examen de la Recommandation sur les projets de vie, et
 - M^{me} Ružica Boškić (Slovénie) en tant que deuxième rapporteuse sur l'égalité de genre.
57. Le Comité décide d'inviter, après la réunion, les membres intéressés par une nomination en tant que rapporteur sur les réponses à la violence à l'égard des enfants à se manifester, l'un pour apporter son soutien à l'analyse des réponses nationales à la violence à l'égard des enfants (notamment dans le cadre de l'enquête à venir) et l'autre pour apporter son soutien à la mise en place d'un « centre d'échange » (plateforme d'échange en ligne), et de charger le Bureau, par le biais du Secrétariat, de confirmer les nominations.

Point 11 de l'ordre du jour : Rôle du rapporteur sur l'égalité de genre

58. M. Kyrilo Dombrovskiy (Ukraine), rapporteur sur l'égalité de genre, fait une présentation sur la nécessité et l'importance d'intégrer les considérations de genre dans le travail du Comité en vue de promouvoir l'égalité de genre. Le Secrétariat présente une note pour enrichir la réflexion du CAHENF sur le renforcement du rôle du rapporteur sur l'égalité de genre et sur l'intégration de considérations d'égalité de genre dans le travail du Comité. Le CAHENF adopte le mandat du rapporteur sur l'égalité de genre, tel qu'il figure dans le document CAHENF(2018)13.

Point 12 de l'ordre du jour : Informations sur les travaux pertinents aux niveaux européen et international

59. Le CAHENF **écoute avec beaucoup d'intérêt la présentation de M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, rapporteuse spéciale de l'ONU sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants**, concernant [l'Étude thématique sur la lutte et la prévention de la vente et de l'exploitation sexuelle des enfants au moyen de la mise en œuvre des ODD dans une perspective fondée sur les droits de l'enfant](#) menée pour l'Assemblée générale de l'ONU, qui se concentre sur les ODD 5.3, 8.7 et 16.2, tous trois relatifs à la violence à l'égard des enfants. Elle rappelle l'importance de ne pas séparer le processus de préparation des examens nationaux volontaires dans le cadre de la mise en œuvre des ODD des autres activités liées aux droits des enfants. Les ODD mettent plus fortement l'accent sur les droits de l'homme que les objectifs du millénaire pour le développement, dès lors qu'il n'y a plus de séparation entre le programme de développement durable et le programme de promotion des droits de l'homme. En ce qui concerne le Forum politique à haut niveau qui aura lieu en 2019, 51 États ont d'ores et déjà accepté de présenter des examens nationaux volontaires, mais seuls neuf d'entre eux font partie du Conseil de l'Europe ; par conséquent, c'est un domaine dans lequel on peut mieux faire. L'année 2019 marquera également le 30^e anniversaire de la CIDE, ce qui sera l'occasion de placer les droits des enfants au cœur du Programme 2030.

60. Après analyse des examens nationaux volontaires soumis, elle a constaté que l'attention portée aux droits des enfants et au droit à une protection contre toute violence, en particulier contre la vente et l'exploitation sexuelle, était insuffisante. La principale difficulté pour suivre les progrès tenait à l'insuffisance de données. En l'absence de données générées, il est impossible de réaliser des ajustements et de mesurer l'impact de la mise en œuvre des ODD. M^{me} de Boer-Buquicchio observe qu'en l'absence de données nationales, il n'y a pas non plus de mécanismes de mise en jeu de la responsabilité au niveau national. Elle a constaté que seul un pays sur cinq possédait des dispositifs suffisants d'analyse de données, la seule exception portant sur le mariage d'enfants qui est le seul domaine où des données sont collectées de façon systématique et fiable.
61. Elle souligne également que les indicateurs globaux doivent être revus pour mieux rendre compte de toutes les formes de violence à l'égard des enfants. M^{me} de Boer-Buquicchio invite les délégations du CAHENF et le Conseil de l'Europe à élaborer leurs propres indicateurs nationaux et régionaux. La terminologie et les définitions extrêmement variables selon les continents constituant un autre problème, elle invite les délégations à utiliser le [Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels de 2016](#). Enfin, elle suggère une recommandation pour le Forum : revoir le manuel de préparation des examens nationaux volontaires en imposant une obligation de fournir des réponses statistiques, en intégrant une approche fondée sur les droits de l'homme et en accordant beaucoup plus d'attention aux enfants. M^{me} de Boer-Buquicchio conclut en indiquant que la procédure de suivi actuelle doit être améliorée pour s'assurer de n'oublier personne, et en saluant la forte interaction entre le Conseil de l'Europe et l'ONU. Elle invite le Conseil de l'Europe à renforcer son rôle moteur en faveur de la mise en œuvre des ODD parmi ses États membres.
62. M^{me} Jensdóttir signale le document publié concernant la [contribution du Conseil de l'Europe au Programme 2030 et aux ODD](#). La présidente invite les délégations nationales à inciter leurs gouvernements à faire état des mesures prises lors du prochain Forum politique à haut niveau.

Point 13 de l'ordre du jour : Activités de coopération et projets dans le domaine des droits de l'enfant

63. Le Secrétariat fournit des informations à jour sur les **projets de coopération** dans le domaine des droits des enfants, notamment sur :
- un projet en Géorgie visant à renforcer une justice adaptée aux enfants et à lutter contre l'exploitation et l'abus sexuels des enfants ;
 - un projet à venir en République de Moldova poursuivant un objectif similaire ;
 - un projet de Maison des enfants (*Barnahus*) en Slovénie, financé via le Programme d'appui à la réforme structurelle de l'Union européenne. Le Secrétariat invite d'autres États membres à présenter leur candidature à ce programme de financement.
64. **l'Unité HELP** du Conseil de l'Europe fait brièvement le point sur les nouvelles formations en ligne disponibles pour les professionnels du droit au niveau national, comme le séminaire sur le droit de la famille, le séminaire sur la prévention de la radicalisation (en cours d'élaboration) et le séminaire sur une justice adaptée aux enfants et sur les droits des enfants.

Point 14 de l'ordre du jour : Dates et lieux des prochaines réunions

65. Sous réserve de confirmation par les autorités françaises des dates et du lieu de la Conférence à haut niveau, le CAHENF décide d'organiser une réunion d'une journée en marge de la conférence avec une date à confirmer, et une deuxième réunion de deux jours vraisemblablement durant la semaine du 7 octobre 2019. Plusieurs délégations mentionnent la nécessité de vérifier que les dates de la Conférence à haut niveau tiennent compte des vacances scolaires des enfants afin de ne pas compromettre leur participation à l'évènement.

Point 15 de l'ordre du jour : Questions diverses

Point 16 de l'ordre du jour : Adoption de la liste des décisions et fin de la réunion

66. Le CAHENF adopte la [liste des décisions](#).

ANNEXE I – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion à 9h30
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
CAHENF(2018)OJ2rev2
CAHENF(2018)OJA2rev2
3. Information de la Présidente, Vice-présidente et du Secrétariat
 - 3.1. Réunion des Présidents des comités intergouvernementaux (20 septembre 2018) et évaluation du CAHENF
 - 3.2. Information sur les élections
CAHENF(2018)07
 - 3.3. Information sur les propositions de nominations de rapporteurs
4. Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'Enfant (2016-2021)
 - 4.1. Echange avec les Etats membres sur les développements récents et la mise en œuvre de la Stratégie
CAHENF(2018)08
 - 4.2. Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie
CAHENF(2018)11
5. Travaux en cours du CAHENF
 - 5.1. Elaboration des lignes directrices
CAHENF-Safeguards(2018)PV2
CAHENF-Safeguards(2017)3rev6
CAHENF-Safeguards(2017)7rev6A
CAHENF-Safeguards(2018)10
 - Projet de lignes directrices sur la tutelle
CAHENF(2018)05
 - Projet de mémorandum explicatif ou de document guide pour la mise en œuvre des lignes directrices
CAHENF-Safeguards(2018)2rev3
CAHENF-Safeguards(2018)9
 - **5.2.** Examen de la Recommandation CM/Rec(2007)9 du Comité des ministres sur les projets de vie des mineurs migrants non accompagnés : état d'avancement et programme de travail
 - **5.3.** Mise en œuvre des standards sur la protection des enfants contre la violence dans les Etats membres: point sur l'avancée des travaux du CAHENF-VAC et programme de travail
CAHENF-VAC(2018)PV2
CAHENF-VAC(2018)05rev
 - **5.4.** Mise en œuvre des normes existantes et outils
CAHENF(2018)INF2
 - Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique
 - Outil d'évaluation de la participation des enfants

<p>5.5. Soutien à mieux adapter les services aux enfants, en particulier la justice, les services sociaux et les services de santé - Echange thématique: les droits de l'enfant, la santé mentale et l'accès aux soins adapté aux enfants</p>	CAHENF(2018)INF3
	CAHENF(2018)14
	Rapport comparatif d'ENOC sur la santé mentale des enfants et des adolescents en Europe
	Déclaration d'ENOC sur "La santé mentale des enfants en Europe"
6. Avis du CAHENF à l'attention du Comité des Ministres	CAHENF(2018)06
	CM/Del/Dec(2018)1321/3.1c
	PACE Recommandation 2137(2018)
7. Priorités du CAHENF et programme de travail en 2019	
7.1. Préparation de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie pour les Droits de l'Enfant: processus et Conférence de haut niveau (Paris, juin 2019)	CAHENF(2018)09 CAHENF(2018)10
7.2. Projet de programme de travail pour 2019	CAHENF(2018)12
7.3. Participation des représentants du CAHENF dans d'autres événements (2018-2019)	CAHENF(2018)03rev2
8. Actions et activités du Conseil de l'Europe pertinentes et futures contributions possibles ou travail de suivi du CAHENF	
8.1. Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants migrants et réfugiés (2017-2019)	SG/Inf(2018)28
8.2. La Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022)	CM(2018)86-addfinal
9. Elections: Présidence et Vice-Présidence	CAHENF(2018)07
10. Méthodes de travail et contributions des rapporteurs pour des tâches spécifiques	
11. Rôle du rapporteur sur l'égalité de genre	CAHENF(2018)13
12. Information sur les travaux pertinents aux niveaux européen et international	
13. Activités de coopération et projets dans le domaine des droits de l'enfant	
14. Dates et lieux des prochaines réunions	
15. Autres questions	
16. Adoption de la liste des décisions et fin de la réunion à 18h00	

ANNEXE II - LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA/ALBANIE

Ms Alma Tandili
Director
State Agency for the Protection of Children's Rights

ANDORRA/ANDORRE

Mr Jordi Olive Cadena
Head of the Department of Children and Adolescents
Ministry of Social Affairs, Justice and Interior

ARMENIA/ARMÉNIE

Mr Eduard Israyelyan
Head of the Child Rights Protection Unit of the RA Human Rights Defender's Office

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Ewald Filler
Ombudsman for Children and Youth
Federal Ministry of Family and Youth
Vienna

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran Arif Rahmatullayeva
Head of Staff
State Committee on Family, Women and Children Affairs of Azerbaijan Republic (SCFWCA)

BELGIUM/BELGIQUE

Ms Anne Swaluë
Chargée de recherche
Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Apologised / excusée

Ms Christel de Craim
Attaché
Service for criminal policy-juvenile affairs
Federal Government - Ministry of Justice

Mr Joost van Haelst
Policy Advisor Children's Rights
Division for Youth - Department for Culture, Youth and Media
Flemish Government

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE ET HERZÉGOVINE

Mr Elmedin Muratbegović
Associate Professor, Faculty of Criminal Justice, Criminology and Security Studies
University of Sarajevo

BULGARIA/BULGARIE

Ms Eleonora Lilova
President of the State Agency for Child Protection
Ms Milena Dyankova
Chief of International Protection, Cooperation and Coordination Department
State Agency for Child Protection

CROATIA/CROATIE

Ms Margareta Mađerić
State Secretary
Ministry of Demography, Family, Youth and Social Policy

Apologised / excusée

Ms Tatjana Katkić Stanić
Head of Sector for Policy Coordination and Enhancement of Social Welfare Centres Professional Work
Ministry for Demography, Family, Youth and Social Policy

Apologised / excusée

CYPRUS/CHYPRE

Ms Leda Koursoumba
Commissioner for the Protection of Children's Rights

CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Radim Hueber
Secretariat of the Government Council for Human Rights
Department of Human Rights and Protection of Minorities

DENMARK/DANEMARK

Ms Anne Martha Malmgren-Hansen
Head of Section
Legal and International
Ministry for Children and Social Affairs

Ms Karina Viskum Lisbjerg
Head of Section in the office on asylum and visa
Foreigner and Integration Ministry

ESTONIA/ESTONIE

Ms Elise Nikonov
Chief Specialist
Department of Children and Families
Ministry of Social Affairs

FINLAND/FINLANDE

Ms Satu Sistonen
Legal Officer
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Legal Service
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

Mr Alexis Rinckenbach
Chef du Bureau des affaires européennes et internationales
Direction Générale de la Cohésion sociale
Ministère des solidarités et de la santé

GEORGIA/GÉORGIE

Ms Mindia Davitadze
Deputy Director of Human Rights Protection Department
Ministry of Internal Affairs of Georgia

GERMANY/ALLEMAGNE

GREECE/GRÈCE

Ms Maria-Andriani Kostopoulou (*Chair / Présidente*)
Attorney at Law
Supreme Court of Greece

Ms Panagiota Margaroni
Ministry of Labour, Social Security and Social Solidarity

HUNGARY/HONGRIE

Mr Árpád Mészáros J.D.
Deputy State Secretary for International and European Union Affairs
Ministry of Human Capacities
Department for EU Affairs and International Organisations

Apologised / excusé

ICELAND/ISLANDE

Ms Gudridur Bolladottir
Legal Advisor
Ministry of Welfare

IRELAND/IRLANDE

Ms Lara Hynes
Principal Officer
Family Functioning and Children's Rights Policy Unit
Department of Children and Youth Affairs

ITALY/ITALIE

Mme Ermenegilda Siniscalchi
Chef du Département pour les politiques de la famille
Présidence du Conseil des Ministres

Apologised / excusée

Mr Michele Palma
Director General
Department of Family Policy
Presidency of the Council of Ministers

Ms Alessandra Bernardon
Ufficio Autorità Garante per l'Infanzia e l'Adolescenza (Italian independent Authority for children and adolescents)

Ms Ester Di Napoli
Ufficio Autorità Garante per l'Infanzia e l'Adolescenza
Italian independent Authority for children and adolescents

LATVIA/LETTONIE

LIECHTENSTEIN

LITHUANIA/LITUANIE

Ms Laura Purinè
Senior Adviser of the Targeted Assistance and Protection
Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG

M. Claude Janizzi
Maître en psychologie
Conseiller de direction première classe
Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Service des droits de l'enfant /
Service des relations internationales

MALTA/MALTE

Ms Carmen Buttigieg
Director
Department for Social Welfare Standards

Apologised / excusée

Mr Matthew Vella
Chief Executive Officer
Social Care Standards Authority

Dr Josianne Borg Sammut
Compliance Officer
Legal Office of Social Care Standards Authority

REPUBLIC OF MOLDOVA/REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Corneliu Tarus,
Deputy Head, Directorate for Family Protection and the Rights of the Child Policies
Ministry of Labour, Social Protection and Family

MONACO

Ms Corinne Magail
Chargée de mission
Direction des Affaires Internationales
Ministère d'Etat

Apologised / excusée

MONTENEGRO

Ms Blanka Radošević-Marović
General Director of Directorate for Improvement and Protection for Human Rights and Freedom
Ministry of Human and Minority Rights

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Ms Jolande Calkoen-Nauta
Juvenile Judge
District court of Zeeland West-Brabant

NORWAY/NORVEGE

Ms Solvor Backlund
Norwegian Directorate for Children, Youth and Family Affairs

Apologised / excusée

POLAND/POLOGNE

Ms Klara Wigier
Chief Specialist
Ministry of Family, Labour and Social Policy

Apologised / excusée

Ms Katarzyna Napiórkowska
Head of Family Support, Foster Care and Adoption Unit
Family Policy Department
Ministry of Family, Labour and Social Policy

Apologised / excusé

PORTUGAL

Mme Odete Severino
Directrice du Service des Relations Internationales et de la Coopération
Cabinet de la Stratégie et de la Planification
Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité Sociale

ROMANIA/ROUMANIE

Ms Gabriela Coman
President of the National Authority for the Protection of the Rights of the Child and Adoption

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE

Ms Olga Opanasenko
Expert
Ministry of Foreign Affairs

SAN MARINO/SAINT-MARIN

Ms Sylvie Bollini
First Secretary
Department of Foreign Affairs

Apologised / excusé

SERBIA/SERBIE

Ms Ivana Banković
Senior Advisor
Ministry of Labour, Employment, Veteran and Social Affairs
Department for International Relations, European Integration and Project Management

SLOVAK REPUBLIC/REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Janka Divincova
Director of Joint Secretariat of Committees
Ministry of Labour, Social Affairs and Family

Apologised / excusée

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Andrej Del Fabro
Director General
Directorate for Family
Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities

Apologised / excusé

Ms Ružica Boškić
Secretary
Analysis, Development and European Affairs Coordination Service
Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities

SPAIN/ESPAGNE

SWEDEN/SUEDE

Ms Jessica Gozzi
Head of Section
Child Rights Convention Coordination Group
Division for Family and Social Services
Ministry of Health and Social Affairs

Apologised / excusée

Ms Johanna Aurell Viklund
Expert on children and migration
Child Rights Convention Coordination Group
Ministry of Health and Social Affairs

SWITZERLAND/SUISSE

M. Jean-Marie Bouverat
Affaires internationales
Secteur Organisations internationales
Office fédéral des assurances sociales

«THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA» / «L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE»

TURKEY/TURQUIE

UKRAINE/UKRAINE

Mr Kyrylo Dombrovskyi
Deputy Director of the Department for Protection of Children's
Rights and Adoption
Head of the Division for Interstate Adoption
Ministry of Social Policy

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

PARTICIPANTS

Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) / Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Apologised (represented by the PACE Secretariat)
Excusé (représenté par le Secretariat de l'APCE)

Committees or other bodies of the Council of Europe engaged in related work / Comités ou autres organes du Conseil de l'Europe engagés dans des travaux similaires

Committee of the Parties to the Convention on the Protection of Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse (Lanzarote Committee) / Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote)

Mme Emmanuelle Wachenheim
Ministère de la justice – Direction des affaires criminelles et des grâces
Chargée de mission auprès du sous-directeur de la négociation et de la législation pénales
France

European Social Cohesion Platform (PECS) / Plateforme européenne de cohésion sociale (PECS)

Ms Rita Skrebiskiene
Chair of the European Social Cohesion Platform
Director of International Relations Department, Ministry of Social Security and Labour
Lithuania

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENE

Ms Valeria Setti
EC Coordinator for the rights of the child
Unit C1: Fundamental rights and rights of the child
Directorate-General Justice
European Commission

Apologised / excusée

OTHER INTERNATIONAL ORGANISATIONS / AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

United Nations Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children / Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants

Ms Maud de Boer-Buquicchio, Special Rapporteur / Rapporteuse spéciale

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) / Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

Ms Delphine Leneutre
Legal Associate / Associée juridique
Representation of the UNHCR to the European Institutions in Strasbourg / Représentation de l'UNHCR auprès des Institutions européennes à Strasbourg

United Nations Children's Fund (UNICEF) / Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef)

Ms Severine Jacomy Vite
Child Protection Specialist
UNICEF Regional Office for Europe and Central Asia

Ms Veronica Ortiz Simal
Partnerships Manager
UNICEF Regional Office for Europe and Central Asia

World Health Organisation (WHO) / Organisation mondiale de la santé (OMS)

Mr Martin Weber
Programme Manager, Child and Adolescent Health
WHO Regional Office for Europe

OBSERVER STATES TO THE COUNCIL OF EUROPE / ETATS OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Canada

Holy See / Saint Siège

Mme Alessandra Aula
Secrétaire Générale du Bureau international catholique de l'enfance / Secretary General of the International Catholic Child Bureau

Japan/Japon

Ms Kumiko Niitsu
Researcher / Advisor
Consulat Général du Japon de Strasbourg

Ms Françoise Nadia Richer
Assistante
Consulat Général du Japon de Strasbourg

Mexico/Mexique

Ms Lorena Alvarado Quezada
Deputy to the Permanent Observer of Mexico to the Council of Europe /
Adjointe à l'Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

United States of America/Etats Unis d'Amérique

Countries concerned with the Council of Europe policy towards neighbourhood regions / Pays concernés par la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines

JORDAN / JORDANIE

MOROCCO / MAROC

Mr Mohamed Khalil Diouri
Directeur de la Protection de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Âgées
Ministère de la Famille, de la Solidarité,
de l'Égalité et du Développement Social

TUNISIA/TUNISIE

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Children's Rights Information Network (CRIN) / Réseau d'information sur les droits des enfants (CRIN)

Mr Leo Ratledge
Legal Coordinator

Defence of Children International (DEI) / Défense des Enfants International (DEI)

Mr Benoît van Keirsbilck
Director / Président
Eurochild

Ms Mieke Schuurman
Senior Policy and Advocacy Coordinator
Children's Rights & Child Participation

European Network of Ombudspersons for Children (ENOC)

Ms Geneviève Avenard
ENOC Chair and Children's Defender, France

Ms Stéphanie Carrère
International Affairs Advisor

Ms Polina Atanasova
ENOC Coordinator

International Association of Youth and Family Judges and Magistrates / Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)

M. Daniel Pical
Président de la Section Européenne

EXPERTS

Ms Ana Isabel Fernandes Guerreiro
Independent Expert

Mr Paul Gilligan
Clinical Psychologist
Chief Executive of St. Patrick's Mental Health Services, Dublin, Ireland

Ms Susanna Greijer
Independent Expert

Ms Rebecca O'Donnell
Independent Expert

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

F-67075 Strasbourg Cedex

Tél.: +33 3 88 41 20 00 ;

Fax: + 33 3 88 41 27 81/82/83 ; E-mail: <http://www.coe.int>

DGII – Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Mr Jeroen SCHOKKENBROEK
Director of Anti-Discrimination

Ms Eida MORENO
Head of the Children's Rights and Sport Values Department / Chef du Service des droits des enfants
et des valeurs du sport
Directorate of Anti-Discrimination

**Secretariat to the Ad hoc Committee for the Rights of the Child / Secrétariat du Comité ad hoc
pour les droits de l'enfant**

Ms Regina JENSDOTTIR
Children's Rights Co-ordinator, Executive Secretary to the Ad hoc Committee for the Rights of the Child
/ Secrétaire exécutive du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant

Ms Livia STOICA BECHT
Secretary to the Ad hoc Committee for the Rights of the Child / Secrétaire du Comité ad hoc pour les
droits de l'enfant
Programme Officer / Responsable de programme

Ms Maren LAMBRECHT
Co-Secretary to the Ad hoc Committee for the Rights of the Child / Co-secrétaire du Comité ad hoc pour
les droits de l'enfant
Programme Officer / Responsable de programme

Ms Jackie RENAUDIN-SIDDALL
Assistant / Assistante

Children's Rights Division / Division des droits des enfants

Ms Gioia SCAPPUCCI
Secretary to the Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on the Protection of
Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse (Lanzarote Committee) / Secrétaire du
Comité des Parties de la Convention sur la Protection des enfants contre l'exploitation et les abus
sexuels (Comité de Lanzarote)

Mr Mikaël POUTIERS
Administrator, Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on the Protection of
Children against Sexual Exploitation and Sexual Abuse (Lanzarote Committee) / Administrateur,
Comité des Parties de la Convention sur la Protection des enfants contre l'exploitation et les abus
sexuels (Comité de Lanzarote)

Ms Flora BOLTER
Project Officer / Chargée de projet

Ms María ASENSIO VELASCO
Trainee / Stagiaire

Gender Equality Unit / Unité de l'égalité de genre

Ms Cécile GREBOVAL
Administrator / Administratrice

European Social Cohesion Platform (PECS) / Plateforme européenne de cohésion sociale (PECS)

Ms Margarita GALSTYAN
Administrator / Administratrice

DGI – Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit

Data Protection Unit / Unité de la protection des données

Ms Hélène LECUIVRE
Trainee / stagiaire

Human Rights Policy and Co-operation Department / Service des politiques de la coopération en matière de droits de l'homme

Ms Laurence LWOFF
Secretary of the Committee on Bioethics (DH-BIO) /
Secrétaire du Comité de Bioéthique (DH-BIO)

Secretariat of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Ms Anna CHABBOUH
Trainee, Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Stagiaire, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Gillian AKENHUT
Mr Rémy JAIN
Ms Bettina LUDEWIG